

## Analyse de la déclaration interparlementaire Input pour le Dialogue interparlementaire climat en 2018

Avril 2018

### Contexte

En décembre 2017, le Dialogue interparlementaire sur les changements climatiques a publié une déclaration commune. Pour la Coalition Climat<sup>1</sup>, il s'agit d'une étape importante vers une coopération intra-belge accrue. La déclaration énonce l'ambition d'élaborer une résolution interparlementaire pour la COP24 qui rendra les objectifs de la déclaration plus concrets et sera ratifiée par tous les parlements (§31). Cette résolution devrait également servir de contribution au Plan national intégré énergie-climat 2030.

Le Dialogue interparlementaire 2018 s'appuiera sur la Déclaration conjointe existante. Dans le présent document, nous analysons cette déclaration et proposons les grandes lignes d'une contribution à la résolution attendue. Nous scindons notre analyse entre les éléments sur lesquels nous jugeons bon de construire avec des suggestions concrètes, les éléments qui peuvent être améliorés et qui nécessitent donc quelques ajustements et les éléments qui, selon nous, manquent.

### 1. Les bonnes bases

#### 1.1. Le test climat et la loi sur le changement climatique

La Coalition Climat est en faveur d'un **test climatique** (§4) et d'une **loi sur le climat** (§12) qui établit la mise en œuvre de l'Accord de Paris tel que proposé dans la Déclaration. Cette loi vise à fixer des objectifs à court et à long terme et une répartition structurelle intra-belge des objectifs climatiques sur la base de critères fixes. Nous proposons également la création d'un **organisme indépendant** composé d'experts (académiques) pour effectuer ces tests et évaluer la mise en œuvre de la loi. L'organe conseillerait le Parlement, ainsi que d'autres organes consultatifs importants tels que le Conseil fédéral du développement durable (CFDD).

#### 1.2. Vision climatique commune 2030 et 2050

Comme le propose la déclaration (§6), il nous semble important que la politique actuelle repose sur une vision nationale à long terme. A cela, nous aimerions ajouter que toutes les mesures à court terme doivent être conformes à l'**objectif à long terme de décarbonisation complète**, afin d'éviter que certaines mesures qui émettent beaucoup à court terme entraînent un blocage à long terme (par exemple, de gros investissements dans le gaz).

#### 1.3. Ambition 2030 et 2050

La déclaration fixe l'objectif d'une réduction de 95% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 d'ici 2050 (§8), et nous nous en félicitons. La référence aux objectifs fixés par le GIEC pour 2030 est également à saluer (§7). Pour la Coalition Climat, il est crucial de **rehausser les objectifs européens 2030** d'ici 2020. Selon le Climate Action Network, la coupole européenne des organisations actives pour le climat dont plusieurs organisations de la Coalition Climat sont membres, l'Union européenne devrait rehausser ses objectifs à au moins 55 % de réduction des émissions, au moins 45 % d'énergies renouvelables et au moins 40 % d'efficacité énergétique à l'horizon 2030 pour rester en ligne avec l'Accord de Paris. A la lumière du Dialogue Talanoa sur l'ambition qui se clôturera lors de la COP24, ce serait un signal important si la résolution exprimait explicitement son soutien.

---

<sup>1</sup> La Coalition Climat est une ASBL nationale qui réunit plus de 70 organisations belges, ONG environnementales, ONG de coopération au développement et mouvements Nord Sud, syndicats, mouvements citoyens et de jeunesse pour la Justice climatique en Belgique, en Europe et au niveau international.

#### 1.4. Sortie nucléaire

Il est bon que la déclaration interparlementaire réaffirme la sortie nucléaire inscrite dans la loi fédérale (§13). Pour la Coalition Climat, il est important d'ajouter que la sortie du nucléaire sera réalisée d'ici (et en partie avant) 2025.

#### 1.5. Taxation des transports

L'importance de la fiscalité automobile est brièvement soulignée en tant qu'instrument (§18). La Coalition Climat est d'avis qu'il s'agit d'un élément de solution crucial dans la problématique du secteur des transports belge. La Coalition climat demande que cette question soit développée dans la résolution sur la base des pistes concrètes suivantes concernant la taxation des transports au sens large :

- Une **réforme en profondeur du système des salaires et des cartes de carburant** en vue de l'abolir avec une compensation équivalente pour les travailleurs dans le contexte de la mobilité durable.
- Une introduction d'une **redevance kilométrique intelligente avec des critères environnementaux** basés sur le nombre de kilomètres parcourus, le temps, l'emplacement et le type de véhicule ;
- Une introduction d'une **taxe carbone** sur les combustibles fossiles utilisés dans le secteur des transports.

## 2. Les suggestions d'adaptation

### 2.1. Le rôle des employés et la création d'emplois

La déclaration aborde le rôle des salariés et l'importance de la création d'emplois (§5). La Coalition Climat est d'avis que cette question est d'une telle importance qu'elle mérite un **paragraphe séparé**, dans lequel le lien est fait avec la transition juste vers une société à faible émission de carbone et le dialogue social qu'elle exige afin de procéder d'une manière équitable.

### 2.2. Financement international de la lutte contre le changement climatique

Le paragraphe sur le financement international de la lutte contre le changement climatique (§9) est trop vague. Conformément aux accords internationaux, la Belgique doit apporter une **contribution structurellement croissante et équitable** au financement international du climat. Au moins la moitié de cette somme doit être consacrée à l'**adaptation** au changement climatique. Les contributions doivent également être "**nouvelles et additionnelles**", comme le prévoit la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le respect de ces engagements envers les pays en développement est crucial pour la mise en œuvre globale de l'Accord de Paris. Les **revenus du système européen d'échange de quotas d'émission (SCEQE)** peuvent jouer un rôle important à cet égard, comme le propose l'Union européenne.

### 2.3. Investissements dans les combustibles fossiles/désinvestissement

Il est bon que la déclaration aborde l'importance de la **suppression progressive du soutien financier pour les combustibles fossiles** (§15). La Coalition Climat aimerait voir ajouté explicitement que cela est nécessaire à court terme (2020) et s'applique également aux subventions indirectes (par exemple, les voitures-salaire). La résolution peut se référer à l'Accord de Paris, dans lequel toutes les parties s'engagent à aligner tous les flux financiers sur les objectifs climatiques (art. 2). **La Banque nationale peut également jouer un rôle de surveillance active** et de publication des risques financiers liés au changement climatique et, en particulier, à la bulle du carbone.

### 2.4. Politique de mobilité

Le Déclaration interparlementaire sur le climat appelle à une politique de mobilité ambitieuse (§17). Un secteur très important en Belgique pour atteindre les objectifs climatiques, pour lesquels la coopération intra-belge sera cruciale. Il serait bon que la résolution mette explicitement l'accent sur ce dernier point. Deux choses concrètes que la Coalition Climat aimerait adapter/ajouter à cela :

- L'importance d'un **scénario d'élimination progressive des moteurs à combustion interne**, avec une échéance de 2030 pour la fin des ventes. La date de fin d'utilisation proposée en 2050 (§18) est trop tardive pour atteindre les objectifs climatiques.
- Investir dans des **solutions de rechange à l'utilisation individuelle de la voiture**, telles qu'une offre suffisante de transports publics sans émissions de qualité et accessibles, des infrastructures cyclables et des systèmes de covoiturage électrique. Ces alternatives peuvent être rendues plus accessibles en les intégrant (Mobility as a Service).

## 2.5. Rôle des jeunes et de l'éducation

La Déclaration interparlementaire indique que les défis sont énormes et reconnaît la nécessité d'une action climatique pour les jeunes et les générations futures (§2). C'est un élément crucial pour la Coalition Climat, et nous aimerions que cette reconnaissance se concrétise. Nous suggérons, par exemple, qu'une **attention supplémentaire soit accordée à l'éducation**, non seulement en fonction du changement de comportement et des modes de consommation (§26), mais aussi en fonction des technologies qui rendront la transition possible. La formation doit être prospective et pratique, en particulier dans les secteurs de la construction et des transports.

Nous pensons également qu'il est extrêmement **important que les jeunes eux-mêmes soient impliqués** dans les politiques, en particulier dans les stratégies à long terme. Il faut donner aux jeunes la possibilité de contribuer à façonner leur avenir.

## 2.6. Alimentation, agriculture et élevage

L'**importance de l'alimentation et de l'agriculture** pour le climat ne doit pas être sous-estimée. La déclaration aborde brièvement l'impact de l'élevage (§6), qui fait partie des solutions telles que les circuits-courts, la gestion durable des sols, les différentes formes d'agriculture (§25) et les changements de comportement ou encore la sensibilisation (§26). Pour la Coalition Climat, il est important de renforcer ces sections en explicitant les solutions. Dans le domaine de l'agriculture, l'**agroécologie** est la forme d'agriculture qui doit être mise en avant. En outre, nous devons adopter une **approche globale du comportement des consommateurs qui conduit à la déforestation dans le monde entier**, avec quatre éléments principaux : la viande (surtout lorsqu'elle provient de la culture sans terre), le soja, le papier et l'huile de palme. Nous devons tous **consommer moins et mieux, et plus local**, et les gouvernements ont un rôle important à jouer à cet égard. La réduction des déchets alimentaires est également essentielle pour réduire l'impact climatique des systèmes alimentaires.

## 3. Les suggestions d'ajout

### 3.1. Ajustements fiscaux aux frontières

L'importance de la compétitivité des entreprises belges est mentionnée dans la déclaration (§7). Un élément qui pourrait y contribuer et qui est important pour le respect global de l'Accord de Paris est la perception d'**ajustements fiscaux aux frontières** sur les produits importés qui ont une empreinte carbone et provenant de pays qui ne ratifient pas l'Accord de Paris.

### 3.2. Déplacés climatiques

La déclaration interparlementaire ne mentionne pas le **problème croissant des déplacements climatiques**. Cette question a été reconnue à Paris et fait actuellement l'objet de discussions au sein d'un groupe de travail de la CCNUCC. Les recommandations seront présentées lors de la conférence climat en Pologne (COP24). La résolution devrait reconnaître ce problème et demander à la Belgique d'adopter une position proactive dans les discussions internationales sur ce sujet, avec une référence explicite au Global Compact on Migration, qui sera prêt d'ici la fin de l'année 2018.

### 3.3. Biocarburants et autres bioénergies

La déclaration interparlementaire mentionne l'importance de la biomasse dans la réalisation des objectifs en matière d'énergies renouvelables (§14). Cependant, les risques associés à l'utilisation de la biomasse sont particulièrement nombreux (sécurité alimentaire menacée, déforestation, perte de biodiversité). Il est important que ces risques soient exprimés et évités. **Les bioénergies qui utilisent**

**des cultures alimentaires et agricoles ou conduisent à la déforestation doivent être interdites** au niveau européen (directive sur les énergies renouvelables) et en Belgique. Les autres bioénergies (par exemple, basées sur les flux de déchets) doivent répondre à des critères de durabilité stricts.

#### 3.4. Biodiversité

La déclaration interparlementaire ne mentionne pas l'importance de la biodiversité. Le changement climatique a un impact majeur sur les pertes de biodiversité. Dans le même temps, la conservation et la restauration des zones naturelles et de la biodiversité est l'une des armes les plus efficaces contre le changement climatique, tant en termes d'atténuation que d'adaptation. Il est donc essentiel de promouvoir la biodiversité en Belgique et d'inclure des mesures à cette fin dans le Plan national énergie et climat 2030.

#### 3.5. Taxe carbone

Une **taxe sur le carbone basée sur le principe du pollueur-payeur** pourrait réduire l'utilisation de carburants et d'autres produits à forte intensité carbone. Ce prélèvement devrait faire partie d'un ensemble global de mesures, y compris dans le domaine du logement et des transports, afin d'obtenir l'effet désiré. Elle doit également être corrigée socialement afin d'éviter un impact disproportionné sur les plus vulnérables.

#### 3.6. Transport aérien et maritime

La déclaration interparlementaire mentionne (brièvement) le transport de marchandises par voie aérienne. La réduction des **émissions des secteurs du transport maritime et aérien** est un élément crucial pour atteindre les objectifs climatiques mondiaux. Cela pourrait se faire en éliminant les exonérations de la taxe sur les carburants et de la TVA pour les compagnies aériennes et en introduisant une taxe sur les billets d'avion en coopération avec les pays voisins. Par ailleurs, il serait nécessaire de mettre davantage l'accent sur le programme de soutien au verdissement des moteurs des bateaux de navigation intérieure. La Coalition Climat demande que la Belgique plaide au niveau européen pour que les transports aérien et maritime soient inclus dans la stratégie européenne de réduction des émissions. Au niveau international également, les transports aérien et maritime doivent être inclus d'urgence dans la politique climatique.

#### 3.7. Transparence vis-à-vis des parties prenantes et des parlements

La Coalition Climat souligne l'importance de la consultation des parties prenantes et de la transparence à l'égard du parlement et donc du public. Le changement climatique est une question qui nous concerne tous, et la politique ne peut être élaborée à huis clos. Concrètement, la Coalition Climat propose que la résolution interparlementaire demande que les **recommandations du rapport d'information du Sénat sur la gouvernance intrabelge<sup>2</sup> soient mises en œuvre, et notamment que les compte-rendus détaillés des réunions de la Commission Nationale Climat soient publiés et qu'un rapport semestriel** soit fait dans les différentes commissions climat des parlements ou lors d'une réunion interparlementaire publique.

---

<sup>2</sup> 2017, Sénat de Belgique, « Rapport d'information sur le processus décisionnel intrabelge en matière de répartition de l'effort climatique au regard des objectifs climatiques » : <https://www.senate.be/www/?MltabObj=pdf&MlcolObj=pdf&MlInamObj=pdfid&MltypeObj=application/pdf&MlvalObj=100663694>